Délibération n° 31 du 8 mars 2007 Proposant une liste d'experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L.232-5, L.232-18 et L.241-7,

Vu le décret n° 2006-1629 du 18 décembre 2006 relatif à la lutte contre le dopage des animaux participant à des compétitions organisées ou autorisées par les fédérations sportives, notamment l'article 17 de son annexe,

Sur proposition du directeur des analyses,

Décide:

<u>Article 1er</u>: Les personnes dont les noms suivent sont agréées en qualité d'expert pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal :

- M. Bruno Le BIZEC;
- M. Daniel COURTOT.

<u>Article 2</u> : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 8 mars 2007 avec la participation de M. Pierre BORDRY, président et de MM. Jean-François BLOCH-LAINE, Claude BOUDENE, Roger BOULU, Laurent DAVENAS, Daniel FARGE et Claude-Louis GALLIEN, membres.

Le Président, Pierre BORDRY